

# LES CHAMPIONS DU CUMUL

▶ Les députés provinciaux sont ceux qui ont cumulé le plus de mandats en 2013

▶ La Cour des comptes vient de publier la liste des mandats, fonctions et professions exercés par les élus politiques en 2013. 484 mandataires différents n'ont pas respecté leurs obligations en matière de déclaration de mandats et de patrimoine. Parmi eux, on trouve le bourgmestre de Dinant, Richard Fournaux (MR), le député régional et échevin ixellois Bea Diallo (PS), l'échevin carolo Eric Goffart (CDH) ou encore l'ancien député wallon Bernard Wesphael (ex-Écolo et MG).

## LES MANDATAIRES

### À LA LOUPE

**Paul Magnette**, ministre-président wallon, occupait, en 2013, 19 mandats dont 6 rémunérés. **Jean-Claude Marcourt** occupait 3 mandats dont 2 rémunérés. **Paul Furlan** occupait 3 mandats dont 2 rémunérés. **Rudy Demotte** occupait 7 mandats dont 2 rémunérés. Lorsqu'il quittera ses fonctions ministérielles, **Jean-Pascal Labille** devrait retrouver ses 52 mandats dont 13 sont rémunérés. Enfin, **Laurette Onkelinx** occupait en 2013 2 mandats rémunérés.

Au CDH, **Maxime Prévot**, vice-président du gouvernement wallon, occupait 10 mandats dont 5 rémunérés. **René Collin**, nou-

veau ministre wallon de l'Agriculture, est un champion du cumul avec, en 2013, 23 mandats pour 10 rémunérés. **Joëlle Milquet** occupait 6 mandats dont 2 rémunérés. Enfin, **André Antoine** occupait 5 mandats dont 2 rémunérés et **Carlo Di Antonio** 2 mandats rémunérés.

**Willy Borsus**, chef du groupe MR au Parlement wallon, est un champion du genre avec 9 mandats rémunérés sur 17. **Didier Reynders** occupait, pour sa part, en 2013, 12 mandats dont 4 rémunérés. **Daniel Bacquelaine**, député fédéral, est assez compétitif avec 8 mandats rémunérés sur 20. **Olivier Chastel**, quant à lui, occupait, en 2013, 4 mandats rémunérés sur 6.

Chez Écolo, **Jean-Marc Nollet**, ancien ministre wallon, occupait, en 2013, 4 mandats dont un seul était rémunéré. **Christos Douk-eridis** était détenteur de 10 mandats dont un seul rémunéré. Chose étrange, pas de trace de la coprésidente **Emily Hoyos** dans les listes publiées par le *Moniteur belge*. **LES CUMULARDS DE FLANDRE** Côté flamand, signalons que

**Bart De Wever**, président de la N-VA, occupait, en 2013, 13 mandats dont 5 rémunérés. **Jan Jambon** (N-VA), député fédéral, occupait 21 mandats dont 3 rémunérés. Le cas d'**Herman De Croo** (Open VLD) est aussi assez stupéfiant puisqu'en 2013, l'ancien président de la Chambre occupait 31 mandats dont 5 rémunérés.

C'est toujours au sein de certains collèges provinciaux que l'on retrouve les champions du cumul. Prenons comme exemple le député provincial liégeois **Paul-Émile Mot-tard** (PS) avec 27 mandats dont 7 rémunérés. Ou encore **Georges Pire** (MR) avec 28 mandats dont 15 rémunérés. En province de Namur, le député **Jean-Marc Van Espen** (MR) occupe 18 mandats dont 12 rémunérés.

S. Ta.

Bart De Wever a occupé en 2013 13 mandats dont 5 rémunérés

## Une obligation légale

Depuis 2005, tous les mandataires et hauts fonctionnaires sont priés de déposer chaque année la liste de leurs mandats, fonctions ou professions rémunérées ou non ainsi qu'une déclaration de patrimoine auprès de la Cour des

comptes. La déclaration de patrimoine est déposée sous pli fermé. Elle est, dès sa réception, mise en sécurité, sans être ouverte, dans un local sécurisé prévu à cet effet. La liste des mandats, par contre, est publiée chaque année le 14 août au *Moniteur belge*.

Si la publication de cette liste de mandats est abondamment commentée chaque année à cette époque,

elle a surtout un rôle informatif et de transparence à l'égard du citoyen. Pour les mandataires qui seraient en défaut de dépôt de leur liste de mandat ou de patrimoine, des poursuites judiciaires sont prévues, même si manifestement elles sont rarement effectives.

"La liste de mandats est une obligation annuelle, qu'il y ait ou non de modifi-

cations dans le portefeuille de mandats. Elle doit être déposée pour la dernière fois l'année qui suit celle au cours de laquelle a pris fin le dernier mandat (ou fonction) assujettissable. Une seule liste de mandats doit être introduite chaque année, à une période fixe débutant le 1<sup>er</sup> janvier et s'achevant le 31 mars", explique-t-on à la Cour des comptes.

S. Ta.

## ... des mandats des présidents de parti francophones

1

**Olivier Maingain**  
(FDF)  
20 mandats dont  
2 rémunérés



2

**Charles Michel**  
(MR)  
11 mandats dont  
4 rémunérés



3

**Olivier Deleuze**  
(Écolo)  
9 mandats dont  
2 rémunérés



4

**Benoît Lutgen**  
(CDH)  
6 mandats dont  
2 rémunérés



5

**Elio Di Rupo**  
(PS)  
4 mandats dont  
2 rémunérés



## ... des cumulards wallons (rémunérés et non rémunérés)

1

**Jean-Pascal Labille**  
(PS)  
50 mandats dont  
14 rémunérés



2

**Jean-Pierre Hupkens**  
(PS)  
39 mandats dont  
5 rémunérés



3

**Pierre Annet**  
(PS)  
38 mandats dont  
5 rémunérés



4

**Albert Depret**  
(MR)  
37 mandats dont  
12 rémunérés



5

**Christian Magerus**  
(PS)  
37 mandats dont  
4 rémunérés



## ... des cumulards bruxellois (rémunérés et non rémunérés)

1

**Freddy Thielemans**  
(PS)  
36 mandats dont  
deux rémunérés



2

**Pascale Perais**  
(PS)  
24 mandats dont  
12 rémunérés



3

**Jean-Marie Amand**  
(PS)  
23 mandats dont  
13 rémunérés



4

**Pierre Muylle**  
(PS)  
23 mandats dont  
11 rémunérés



5

**Jean Spinette**  
(PS)  
23 mandats dont  
10 rémunérés



## Publier la liste des mandats publics, c'est bien. Publier ce que rapportent les mandats rémunérés, c'est mieux !

**POUR**

*À chaque démocratie ses avatars : aux États-Unis, la publication des revenus des mandataires publics fait depuis longtemps partie d'une politique de transparence. L'Europe suit, doucement, parfois à coups de scandales, comme celui de Cahuzac. Bien sûr, afficher un patrimoine et/ou des rétributions à la face de l'électeur pose des questions éthiques. Qu'en est-il de la vie privée ? Quid de la tentation de frauder pour s'éviter des révélations déplaisantes ? Et à quoi bon le faire si la conscience professionnelle ne suit pas ? Parce qu'il s'agit d'argent public. D'une manne financière mise en commun pour servir l'intérêt général. À partir de l'instant où un citoyen perçoit une part de cet argent pour remplir une mission au service des autres citoyens, ne serait-il pas logique de savoir de quelles sommes il est question ? C'est valable pour pratiquement toutes les autres dépenses publiques. Et lorsque la rémunération d'un mandat acquis dans les urnes n'atteint pas la somme des autres revenus, cela mérite à tout le moins une question, sinon le doute.*

**CONTRE**

*Il faut arrêter avec la sacro-sainte transparence absolue ! Certes, à l'heure des réseaux sociaux, l'idée est séduisante, mais elle pourrait vite virer à un voyeurisme dont la société ne ressortira finalement pas grandie. Bien sûr, si vous m'interrogez sur l'opportunité de moraliser davantage le monde politique, je vous répondrai que j'y suis favorable. Il faut néanmoins se méfier des solutions simplistes. Savoir précisément ce que gagne chaque élu ne me renseignera ni sur la qualité de son travail ni sur le nombre d'heures qu'il y aura consacrées. Une fois les rémunérations rendues publiques, il y en aura évidemment pour considérer qu'il s'agit de montants trop élevés. Ceux-là auront probablement oublié qu'une vie d'élu est une vie faite de sacrifices. Ceux-là auront perdu de vue qu'il est davantage pertinent de se pencher sur les conflits d'intérêts éventuels. Les mêmes auront zappé le fait qu'on gagne toujours mieux dans le privé que dans le secteur public, et qu'il ne faut pas tirer sur l'ambulance.*